|  |  |
| --- | --- |
|  | Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, AESH et PsyEN de l’enseignement public FO de Seine-Saint-Denis |

A Bobigny le 10 mars 2022

**Candidature aux instances du Snudi FO 93**

*Acte de candidature (il doit être arrivé au Bureau départemental au plus tard le 5 mai 2022)*

Nom :

Prénom :

Poste occupé : (Type de poste, école, ville, circonscription) :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

**Je suis candidat(e)**

**❑** au Conseil syndical

❑ à la Commission de contrôle des comptes

Fait à le

Signature

# Article 13 des statuts du Snudi FO 93

Les candidats au Conseil Syndical doivent être à jour de leurs cotisations au moment du dépôt des candidatures. Les candidatures sont individuelles. L’appel à candidatures adressé à chaque syndiqué doit être lancé par le Conseil Syndical qui se réunit au plus tard un mois avant l’Assemblée Générale. Les candidatures doivent être enregistrées auprès du Bureau Départemental au plus tard 10 jours avant l’Assemblée Générale. La liste est consultable par tout syndiqué qui en fait la demande au Bureau Départemental. Les votes par procuration sont interdits.

|  |  |
| --- | --- |
| Espace Maurice Nilès11 rue du 8 mai 194593000 BobignyTel : 01 48 95 43 73contact@snudifo93.net |  |